

Référence de la demande :

Dénomination du projet : Capture/Transport - Vautour Fauve imprégné - Rocher des Aigles

Bénéficiaires : OFB

Lieu des opérations : LOT – Rocher des Aigles

Espèces protégées concernées : Vautour fauve – *Gyps fulvus*

AVIS : Favorable [ X ]

Favorable sous conditions [ ]

Défavorable [ ]

### MOTIVATION ou CONDITIONS

Au vu du comportement agressif d'un individu de vautour fauve après qu'il ait été soigné et hébergé par un centre de soin (Mazères, 09) et considérant que le comportement agressif provient de son imprégnation au cours de sa captivité, le CSRPN Occitanie consulté pour avis, approuve, après que la DREAL ait aussi consulté la LPO Grands Causses qui a donné son aval, que cet animal soit transféré par les services de l'OFB à l'établissement de Rocher des Aigles (Lot) dans des structures aptes à assurer ses besoins.

### Références complémentaires éventuelles :

**Le CSRPN rappelle que les conditions de détention voire de soins** engendrent suite à l'imprégnation des problèmes de comportement irréversibles chez les animaux sauvages susceptibles d'entraîner l'euthanasie de l'animal s'il est jugé trop dangereux, en particulier pour le public ou les activités humaines. En conséquence il convient de s'assurer obligatoirement de la non perturbation de son comportement avant de le relâcher dans la nature.

Présidence du CSRPN [ ]  
Présidence du GT ERC/DEP [ X ]

Fait le : 18/08/2022

Nom : Michel BERTRAND

Signature :

